ABI

Société par actions simplifiée
au capital de 2 640 000 euros
Siège social : 47 ALLEE DU CLOS DES CHARMES,
77090 COLLEGIEN
934 089 616 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix juillet,
A 14h00,

Monsieur Azad BALIKCI, demeurant 03 Allée des Sages, 27100 VAL DE REUIL,

Associé Unique de la société ABI,

En présence de Monsieur Azad BALIKCI, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 30 des statuts,

- à la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 30 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Azad BALIKCI, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois et sera clos le 30 septembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 30 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre."

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Azad BALIKCI, Associé Unique, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, réduit de 3 mois et clos le 30 septembre 2025, aura une durée de neuf mois ; l'exercice suivant ouvert le 1er octobre 2025 aura une durée de douze mois et sera clos le 30 septembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 30 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 18 juillet 2025, l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est réduit de 3 mois et sera clos le 30 septembre 2025; l'exercice suivant ouvert le 1er octobre 2025 aura une durée de douze mois et sera clos le 30 septembre 2026."

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Azad BALIKCI

Signé par Azad BALIKCI
Le 22/07/2025
ID: tx_AB69xkP8y08g
Signed with
Universign